



**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

BENOIT CHARETTE S'OPPOSERA AU PROJET DE LOI 19

Saint-Eustache, le 31 octobre 2011 – Le député de Deux-Montagnes, Benoit Charette, s'opposera au projet de loi 19. Avec l'appui de l'opposition officielle, le gouvernement s'apprêterait à déposer ce projet de loi qui promulguerait le *statu quo* quant au découpage de la carte électorale, faisant simplement passer le nombre de circonscriptions de 125 à 128. De son côté, le projet du Directeur général des élections du Québec (DGEQ), redécouperait la carte en maintenant le nombre de circonscriptions à 125.

Pour le député Charette, cela relève de la pure partisanerie. «Le travail rigoureux, et respectueux de la loi, effectué par la Commission de la représentation électorale sera sapé par les libéraux et les péquistes, pour des motifs manifestement partisans. Ces derniers semblent craindre la perte de circonscriptions qu'ils estiment favorables à leur cause.»

Selon M. Charette, le projet de loi 19 est un non-sens dans le contexte actuel. «L'Ontario compte 50 % plus de citoyens que le Québec, mais elle a moins de circonscriptions avec 107. La région métropolitaine de Montréal comprend 50 % de la population québécoise, mais ne compte que 42 % des 125 circonscriptions actuelles. À l'heure où les contribuables souhaitent, plus que jamais, un État plus efficace et moins gourmand, il est dommage que le PLQ et le PQ fassent la sourde oreille.»

Le député rappelle que les électrices et les électeurs ont droit à une représentation équitable. « Le déclin démographique de certaines régions est un phénomène déplorable, mais il ne s'agit pas d'un critère inscrit dans notre loi. Cette dernière est claire : chaque vote a la même valeur et le même poids dans toutes les régions. Avec le projet de loi 19, on consacre un déséquilibre important entre les électeurs et les différentes régions du Québec. Laissons le DGEQ faire le travail pour lequel il a été mandaté, sans ingérence politique », a conclu Benoit Charette.

-30-

Renseignements : Benoit Charette
450 623-4963